

Commission de dérogation : Demande de dérogation pour l'obtention d'une 3ème possibilité de candidature à la sélection MMOP

Tout candidat peut présenter deux fois sa candidature pour une admission dans les formations MMOP, sous réserve d'avoir validé au moins 60 crédits ECTS supplémentaires lors de sa seconde candidature. Toutefois, une dérogation permettant une troisième candidature justifiée par **une situation exceptionnelle** du candidat peut être accordée par le Président de l'Université sur proposition du ou des Directeurs concernés des unités de formation et de recherche de médecine, de pharmacie, d'odontologie, du Directeur de la structure de formation en maïeutique ou du Directeur de la composante concernée.

Ces dérogations sont accordées chaque année dans la limite de 8 % du nombre total de places offertes pour la prochaine rentrée universitaire pour l'accès dans les formations de MMOP.

Un candidat ne peut présenter sa candidature pour une admission dans une même formation de médecine, de pharmacie, d'odontologie ou de maïeutique que dans une seule université au cours de la même année universitaire.

Les étudiants pouvant justifier de **motifs sérieux, raison médicale, situation personnelle, ou conditions matérielles d'études difficiles** ayant notablement perturbé la scolarité ou le déroulement des épreuves de sélectivité, peuvent demander à bénéficier d'une dérogation, pour l'année universitaire 2024/2025. Une commission étudiera les demandes et proposera à l'administrateur provisoire la liste des étudiants pouvant bénéficier d'une troisième candidature au titre de la sélectivité 2025 pour l'année universitaire 2025/2026.

Les conditions pour faire une demande de dérogation :

- Être étudiant
- Être inscrit ou avoir été inscrit à l'Université Claude Bernard Lyon 1 : avoir validé une majeure ou une mineure santé à Lyon 1
- La demande d'une 3ème chance ne peut être formulée qu'après l'exercice d'une deuxième candidature.

NB : Les étudiants ayant déjà effectué deux années de PACES sont exclus de ce dispositif de dérogation.

Date butoir de dépôt de la demande :

VENDREDI 17 JANVIER 2025 – 12h00

Formulaire de demande de dérogation : [mettre le lien de téléchargement du formulaire](#)